LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

Part I: FR0013340726

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est double ; (i) chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion réels supérieure de 2,50 % par an à celle de son indicateur de référence (l'€STR capitalisé quotidiennement) ; et (ii), mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).
Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence (€STR capitalisé) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct ou leurs sous-jacents seront sélectionnés au sein des indices Exane ECI Europe, Refinitiv Global Convertible Bond EUR Hedged, STOXX Europe 600, S&P &500, Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained filtré des notations à B-, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes :

- **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).**

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant les indices Exane ECI Europe, Refinitiv Global Convertible Bond EUR Hedged, STOXX Europe 600, S&P &500, Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained filtré des notations à B-, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

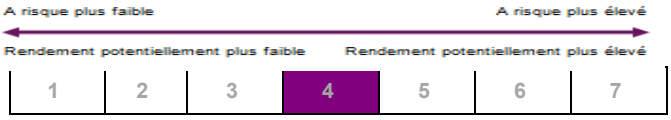
- **Sélection des titres.**

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille investi à minimum 50 % en titres de créance et d'instruments du marché monétaire, d'émetteurs privés ou publics, y compris des obligations convertibles, principalement libellés en euro, en mettant en œuvre différentes stratégies sur l'ensemble du marché du crédit. Les titres émis par des émetteurs privés représentent au minimum 50 % de l'actif. Les titres émis par des émetteurs de pays hors OCDE, et notamment de pays émergents, ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net. En toutes hypothèses, les titres doivent être libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, les titres libellés dans une devise autre que l'euro ne pouvant représenter plus de 10 % de l'actif net. L'exposition au risque de change est systématiquement couverte de sorte à ce que ce risque demeure accessoire (inférieure à 10 % de l'actif net). L'exposition globale du FCP au risque action est inférieure à 10% de l'actif net. Le FCP pourra donc développer alternativement ou cumulativement les stratégies suivantes : **1/ des stratégies de portage d'obligations ou d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit** : en fonction des opportunités de marché ou dans l'objectif de limiter certains risques, la Société de gestion peut développer : des stratégies de portage d'obligations (détention d'obligations de maturité courte) ou, des stratégies d'arbitrage entre les titres obligataires de qualité de crédit différente ou encore, des stratégies d'arbitrage sur l'ensemble du marché du crédit (arbitrage entre des obligations et des dérivés de crédit afin d'exploiter un écart de valorisation entre deux instruments similaires), dans le respect des contraintes de gestion du FCP ; **2/ des stratégies de valeur relative** afin de profiter des écarts de performance anticipée entre émetteurs et/ou secteurs et/ou maturités ; **3/ des stratégies directionnelles sur les marchés obligataires** pour profiter des éventuelles évolutions des spreads de crédit, la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt étant maintenue dans la fourchette [-3 ; +3] et la sensibilité aux spreads de crédit sera maintenue dans la fourchette [-6 ; +6] ; **4/ des stratégies de gestion de la volatilité** pourront également être mises en place sur les marchés taux, change, crédit et actions de manière à chercher à bénéficier d'une évolution anticipée favorable des niveaux de volatilités implicites ou d'une évolution anticipée favorable du spread entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée. Les expositions au(x) sous-jacent(s) de ces stratégies de volatilité sont couvertes de façon à rester accessoires ; **5/ des stratégies d'arbitrage sur les obligations convertibles** pourront également être mises en place de manière à prendre une exposition sur un ou plusieurs paramètres des obligations convertibles et à anticiper une évolution favorable de ces niveaux. Ces paramètres peuvent être notamment la volatilité implicite, le crédit ou certaines clauses de prospectus établi lors de l'émission**.**
Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers des obligations convertibles et des actions internationales et les entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro,, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 70% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. La part I est une part de Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) ; des distributions d'acompte sont possibles. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative en J (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet OPCVM étant principalement investi en obligations et autres titres de créances du secteur privé et public, le niveau actuel de risque associé à cet OPCVM est de 4.

L'indicateur synthétique est estimé à partir de la limite de risque suivi en Value at Risk et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera. L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante).
- Risque de liquidité : l'OPCVM investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield" et dans des titres non notés, les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : l'OPCVM est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,55 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,19 % à la clôture du FCP au 30/12/2020.

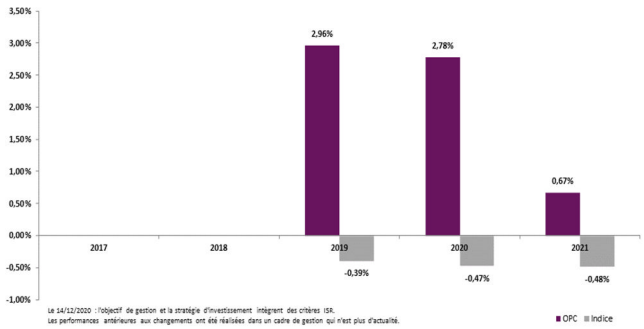
20% de la surperformance nette de frais de gestion fixes. La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 2,50 % ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Calcul.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 14 novembre 2018.
- La part I a été créée le 14 novembre 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 avril 2022.